



Remise d'un chèque appartenant a autrui

Par **STARGREN**, le 20/09/2011 à 09:16

Bonjour,

J'ai mon ami qui a remis un chèque libellé à mon nom d'une valeur de 5.000 € sur son compte. Avait-il le droit, malgré que, pour retirer de l'argent nous avons procuration mutuelle ?

Merci.

Par **mimi493**, le 20/09/2011 à 12:18

non, le chèque aurait du être encaissé par vous.
La banque ne vérifie pas l'ordre sauf contestation

Par **Tisuisse**, le 20/09/2011 à 12:55

Bonjour STARGREN,

Puisque vous avez aussi procuration sur ce compte, vous prélevez les 5.000 € de ce compte et vous les placez immédiatement sur un compte que vous ouvrez à votre seul nom. N'ayant pas de procuration sur ce nouveau compte, il ne pourra pas y toucher.

Si vous n'êtes pas mariés, c'est toujours très dangereux de faire des procurations de ce type pour ses comptes personnels.

Par **STARGREN**, le **20/09/2011** à **13:00**

merci a vous

Si je depose plainte je pense que mon copain sera poursuivi mais la banque est en cause également. Je leur ai téléphoné il m'ont dit qu'il était responsable également

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **13:08**

Vous ne pourrez engager la responsabilité de la banque que si, une fois, la contestation faite, ils ne recreditent pas le montant sur votre compte.

Quant à la plainte, votre ami pourra arguer de sa bonne foi, il s'est trompé de compte (aucun délit n'est commis sans avoir l'intention de le commettre)

Par **STARGREN**, le **20/09/2011** à **13:23**

mais alors comment opérer pour effectuer la contestation? Il faut que je vous dise quand même que je tiens un gîte et il a mis tous les chèques sur son compte, alors qu'il était libellés à mon nom, comment aujourd'hui si j'ai un contrôle fiscal que je puisse prouver ma bonne foi, les impôts vont penser à un détournement, donc je veux me préserver quand même. J'ai demandé à ma banque les photocopies recto verso de tous les chèques. Après quelle démarche à entreprendre? La banque m'a dit qu'il avait une assurance mais je ne connais le fonctionnement.

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **14:12**

Vous disiez UN chèque ...

Comment avez-vous pu ne pas vous apercevoir plus tôt du détournement ?

Par **STARGREN**, le **20/09/2011** à **16:57**

Je lui disais tout le temps les chèques à mon nom sur mon compte, les chèques à ton nom sur le tien. Une fois encaissé il pouvait faire des virements du sien au mien puisque l'on avait procuration.

Des fois il me remettait la somme des chèques, des fois il retirait de l'argent, et ainsi de suite. Le fait est qu'il n'avait pas à encaisser les chèques à mon nom, et la banque aurait dû refuser le paiement.

Une fois encaissé chaque personne fait de son argent ce qu'il veut.

Mon ami a fait cela au début quand je suis remonté en Lorraine pour accompagner mon gamin dans l'au delà, je n'étais pas sur place et la vie de mon fils passait avant le contrôle de

mes comptes